



# Note de rentrée

## Année scolaire 2025-2026



### Ecole

Horaires → Lundi, mardi, jeudi vendredi : 8h30-12h 14h-16h30.

Le portail est ouvert 10 minutes avant, le matin et l'après-midi soit à 8h20 et 13h50. Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie. Toutes les entrées et les sorties de classe (même le midi), s'effectueront par le portillon. Sauf, pour les CP, les CP-CE1 et les CP-CM2 qui sortiront par le hall à 16h30.

Fréquentation scolaire → Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est obligatoire. Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir **impérativement** le matin même en appelant le 01.30.07.13.40 ou par mail . Les devoirs seront transmis par un enfant à votre demande ou bien en classe lors du retour de votre enfant. Pour rappel, toute absence devra être justifiée par un mot écrit dans le cahier de liaison (rouge).



### Administratif

#### Relation parents/enseignants :

Réunions de rentrée : D'ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions. Cette réunion n'est pas à destination des enfants. La date sera le ..... septembre à 18h pour la classe de .....

Cahier de liaison : C'est le lien entre la famille et l'école.

Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être **signées** après en avoir pris connaissance, votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.

Vous êtes invités à y noter : Les demandes de **rendez-vous**, les justifications **d'absence**, les **changements** de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...)

Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école. Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à la maitresse. Préférez écrire un mot plutôt que de donner les informations rapidement à l'oral au portail, elles risqueraient d'être oubliées.



### Pack de rentrée

Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à et à ramener pour **le vendredi 5 septembre 2025**.

Assurance scolaire : Elle est obligatoire. Les familles sont libres du choix de leur

assureur. Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :  
responsabilité civile : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant. Responsabilité individuelle corporelle (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.



## Informations diverses

**📌 Activités sportives :** Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Il conviendra d'habiller les enfants en conséquence. Matériel : Il convient de vérifier régulièrement durant l'année scolaire le matériel nécessaire. Médicaments : Les enseignantes et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants, les médicaments sont formellement interdits à l'école (sauf P.A.I.). Pour toute problématique médicale (allergie, asthme, ...), merci de vous rapprocher de l'enseignante. Pour les PAI en cours, merci de nous fournir un renouvellement d'ordonnance.

**📌 Collation:** Les collations ne sont pas recommandées. Cependant, il est toléré que l'enfant puisse amener un en-cas, comme un fruit, une compote ou un laitage. Objets personnels : Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les effets personnels au nom de votre enfant. Seront autorisés uniquement les objets tenant dans une poche. Les jouets seront interdits en classe et dans les rangs. En cas de manquement à ces règles, le ou les jouets seront confisqués et gardés en classe. Les cartes de collection sont strictement interdites ainsi que les ballons. Les enseignantes et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets...) apportés à l'école.

### **📌 Vacances scolaires, zone C :**

- Vacances de la Toussaint : du 18 octobre au 3 novembre 2025
- Vacances de Noël : du 20 décembre 2025 au 5 janvier 2026
- Vacances d'Hiver : du 14 février au 2 mars 2026
- Vacances de Printemps : du 11 avril au 27 avril 2026
- Pont de l'Ascension : jeudi 14 mai et vendredi 15 mai 2026
- Vacances d'Été : à partir du samedi 4 juillet 2026

*Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe enseignante. ?*

*A toutes et à tous, nous vous souhaitons une bonne rentrée et plus particulièrement une bonne année scolaire à tous nos élèves.*



*L'équipe enseignante*